

Conseil d'administration de l'AEFE

Mercredi 11 mars 2026

Monsieur le Président,

Lors de la réunion organisée le 6 février dernier par la ministre déléguée Éléonore Caroit sur la réforme de l'AEFE, elle nous a indiqué que la DGM lui avait transmis une note d'orientations et de propositions concrètes.

Cette information soulève une question évidente : sommes-nous encore dans un temps de concertation réelle, ou déjà dans celui de l'entérinement de décisions arrêtées en amont ?

Dès lors, une autre question se pose : quelle est aujourd'hui le rôle de ce conseil d'administration, lorsque les inquiétudes et les oppositions convergentes des représentants des parents d'élèves, des syndicats, des conseillers des Français de l'étranger et des parlementaires se heurtent à des décisions exclusivement définies par l'administration ?

Après avoir exprimé mon inquiétude et mon désarroi lors du dernier conseil d'administration devant le manque de volonté de trouver des solutions politiques, aujourd'hui c'est avec une pointe de colère que je m'adresse à vous. Les conséquences des décisions prises en décembre 2025, qui avaient été prédites par tous les acteurs concernés, se font déjà sentir très concrètement sur le terrain.

À Rome, le lycée français Chateaubriand, établissement public en gestion directe et pilier historique de notre présence éducative en Italie, annonce une hausse des frais de scolarité pouvant atteindre 40 % en trois ans. Des familles françaises font déjà le choix de retirer leurs enfants. Des postes de professeurs détachés sont menacés. C'est le socle même du modèle des EGD qui vacille.

À Mexico, le statut du lycée franco-mexicain passera à la rentrée 2026 de celui de conventionné à celui de partenaire. Cette évolution fait ressurgir des craintes bien connues : affaiblissement des garanties pédagogiques, brouillage du projet éducatif et éclatement progressif de l'offre française. Là encore, l'inquiétude exprimée par les familles est profonde et légitime.

Il s'agit là des premiers signaux d'un mouvement plus large, appelé à s'étendre. Un mouvement directement provoqué par des mesures financières dont chacun perçoit désormais qu'elles s'inscrivent dans une logique structurelle, aux effets potentiellement durables, voire irréversibles.

Nous n'assistons pas à un simple ajustement budgétaire, mais à l'affaiblissement de notre modèle d'enseignement français à l'étranger, à un moment où la langue française recule, où la concurrence éducative internationale s'intensifie, et où la France ne peut se permettre ni l'improvisation, ni le désengagement.

Ce conseil d'administration ne peut se réduire à une chambre d'enregistrement des décisions administratives. Je salue la mission ambitieuse menée par ma collègue Samantha Cazebonne et son approche d'écoute et d'observation à laquelle s'ajoutera la mission d'information sénatoriale.

Je soutiens la volonté de revoir le fonctionnement de ce conseil d'administration qui doit être un véritable lieu de réflexion, où les alertes du terrain sont entendues, où les choix politiques sont débattus — et, lorsque cela s'impose, réorientés.

À défaut, nous porterions collectivement la responsabilité d'avoir laissé se déliter, établissement après établissement, ce qui faisait la force, la crédibilité et l'excellence du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Je vous remercie.